

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

## COMITE SYNDICAL

Le mercredi 18 juin 2014 à 14 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 3 juin 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale  
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur Ambroise MAZA, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général en charge de la culture  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

### **Etaient absents excusés :**

Monsieur Pascal ANTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération



**Délibération n° D-2014-18 (18/06/2014)**

**OBJET :      **Prise en charge des droits d'inscription auprès du Conservatoire d'Aix-en-Provence****

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes ;

**Exposé des motifs —**

Le Président propose la prise en charge par le Conservatoire des frais d'inscription au Conservatoire d'Aix-en-Provence. Cette inscription concerne un cours de tuba dispensé au directeur pédagogique et artistique adjoint. Cette discipline, absente pour l'instant de l'offre instrumentale du Conservatoire, pourra être mise en place et enseignée par le directeur pédagogique et artistique adjoint.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** la prise en charge des frais d'inscription au Conservatoire d'Aix-en-Provence concernant les cours de tuba dispensés au directeur pédagogique et artistique adjoint ;

- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014..

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,



Félix MOROSO.